

Pourquoi se syndiquer ?

Tout salarié, quel que soit son sexe, son âge ou sa nationalité, peut librement se syndiquer et exercer une activité syndicale dans l'entreprise où il travaille. L'appartenance syndicale d'un salarié, ou le fait que ce salarié ne soit pas syndiqué, ne doit avoir aucune incidence sur son droit à l'emploi et sur sa carrière. Aucun salarié ne peut être sanctionné ou licencié en raison de ses activités syndicales. L'anonymat des fichiers syndicaux est garanti et protégé par la loi. Le salarié syndiqué décide seul de divulguer ou non publiquement son appartenance à un syndicat.



Pourquoi se syndiquer ?

Pour beaucoup de salariés, travailler est devenu stressant. Ce n'est pas acceptable : les injustices et les inégalités se multiplient sur les lieux de travail comme dans la société. Le syndicat permet à chacun et à chacune d'exprimer ses aspirations et de les faire aboutir par la force du « Tous ensemble ». Il permet de mieux connaître ses droits et d'en conquérir de nouveaux. La cotisation syndicale, versée régulièrement par le syndiqué, matérialise l'appartenance à la CGT. Elle garantit l'indépendance du syndicat vis-à-vis des instances gouvernementales, patronales et des partis politiques et elle finance, également, l'activité de notre organisation syndicale (formation, déplacements, matériels...). L'adhésion est un pourcentage du salaire net et donne droit à un crédit d'impôts de 66% correspondant à une partie du montant annuel de la cotisation.

Alors n'hésite plus un seul instant, clique ici pour nous rejoindre.

Sur le plan individuel

- Tu n'es plus seul ou isolé et tu fais partie d'un groupe de collègues qui sont solidaires et fraternels. Tu es épaulé, écouté, rassuré et soutenu par les délégués et le syndicat. Ensemble, nous montrons qu'il est possible de se faire entendre et de balayer le fatalisme.
- Tu es conseillé et défendu prioritairement. Le syndicat t'aide et t'accompagne dans tes démarches (pour résoudre tes problèmes quotidiens dans l'entreprise, t'assister face à l'employeur ou ta hiérarchie...).
- Tu acquiers un poids supplémentaire face à l'employeur ou à ta hiérarchie. Tu n'es plus obligé de subir un management agressif ou être victime de harcèlement. Avec le syndicat, tu regagnes de la dignité.
- Tu es informé sur tes droits, les accords Suez, le Code du travail mais aussi sur l'actualité sociale nationale ou de la profession (publications, courriels, fiches, fonds documentaires...). Tu es informé pour mieux agir et tu connais mieux tes droits. Tu comprends aussi mieux les enjeux d'une négociation.
- Tu es consulté pendant la négociation et avant la signature d'un accord dans l'entreprise.
- Tu peux t'exprimer, donner ton avis sur les revendications à défendre ainsi que sur l'activité et les orientations du syndicat.
- Tu peux participer aux réunions des adhérents, témoigner et confronter ton point de vue.
- Tu peux être acteur de la vie sociale dans l'entreprise, dans la branche ou au niveau national.
- Tu bénéficies d'un crédit d'impôt de 66 % sur les cotisations versées au syndicat (exemple : 18 euros versés par mois te coûtent, après déclaration des impôts, seulement 6 euros).
- Tu bénéficies de l'aide juridique du syndicat et en cas de litige avec la direction, nous mettons à ta disposition nos avocats spécialisés en droit du travail (1re consultation gratuite) ou des conseillers prud'hommes.
- Tu peux bénéficier de notre intervention dans les instances paritaires de la formation professionnelle (CIF, CPF...), de la protection sociale (santé, prévoyance, retraite...) pour défendre ton dossier.
- Tu es épaulé, aidé et accompagné en cas de recherche d'emploi. Le syndicat transmet les offres dont il a connaissance. Il t'aide dans tes démarches et fait le point régulièrement avec toi.

- Tu peux être mandaté par le syndicat ou siéger dans les instances (ex : délégué syndical, représentant syndical du comité d'entreprise, du CHSCT ou dans des instances de la formation professionnelle, des commissions paritaires...).
- Tu élargis ton réseau personnel et professionnel en faisant la connaissance d'autres collègues, élus ou mandatés dans des entreprises du secteur.
- Tu développes l'esprit critique contre la pensée unique ou l'idéologie patronale diffusée par le service communication prônant l'individualisme ou la culture du profit à tout prix.

Sur le plan collectif

- Permet de décrypter les projets de la direction et d'analyser les évolutions sociales ou organisationnelles. Ainsi, le syndicat permet d'y voir plus clair et de comprendre l'enjeu des négociations.
- Représenter les salariés dans différentes instances et défendre activement leurs intérêts dans des négociations (salaires, formation, conditions de travail, santé, prévoyance, égalité femmes-hommes, retraites, loisirs et culture...).
- Permet de défendre des valeurs et agir pour la liberté, l'égalité, la justice, la paix, la solidarité, le bien-être au travail, les droits de l'homme, l'environnement, mais aussi contre les discriminations, le racisme, la xénophobie, l'individualisme...).
- Permet de construire l'activité syndicale dans l'entreprise, définir les revendications et organiser des rendez-vous collectifs sous la responsabilité du syndicat (rassemblement, mobilisation, manifestation,...).
- Permet de mutualiser les moyens pour avoir des responsables ou élus chargés de coordonner, animer, soutenir, conseiller les équipes syndicales.
- Défendre et faire évoluer nos métiers, nos professions, nos statuts, nos qualifications et nos prérogatives professionnelles.
- Permet de soutenir et financer les activités du syndicat (locaux, fonctionnement, communication, action juridique, mobilisations, aide aux sections syndicales, aux adhérents...).